

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1/2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : APR

Site inspecté : FOS SUR MER

Date de l'inspection: 07/09/2016

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :

Les travaux de mise en conformité des installations de dépoussiérage et d'aspersion du broyeur n'ont pas été réalisés conformément aux dispositions de l'arrêté de mise en demeure du 12 octobre 2015.

Aucune demande de l'exploitant pour sursolr à l'arrêté de mise en demeure n'a été formalisée avant l'échéance fixée par l'arrêté.

Ecart aux dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° 2015-328 MED du 12/10/2015  
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

JB REYNARD  
Directeur de site

APR

5 Rue Pleyel - Bâtiment Thalie  
93200 SAINT DENIS

Tel: 01 71 29 12 00 - Fax: 01 71 29 12 77  
SIRET 401 838 057 00065 - APE 3632Z

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La Société Burtin Recycling, actionnaire majoritaire de APR est une filiale de Casson, au groupe Dericq-Bury.  
Dans ce cadre, des discussions ont été entretenues avec APR, l'autre actionnaire et APR, quant au devenir des sites de Casson de Burtin Recycling.  
Ces discussions se sont avérées plusieurs fois que prévues et ont conduit à une part important de caractéristiques de discussions quant au devenir des sites.  
Néanmoins, cette situation devrait aboutir dans les prochaines semaines.  
Face à cette situation, nous souhaitons disposer d'un arrêté supplémentaire par le 31/12/15 pour lever l'arrêté de mise en demeure en attendant l'expiration des sites au 12/10/15.

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non   
Proposition de mise en demeure Oui  Non   
Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

MED non exécutée travaux de conformité non réalisés à ce jour → proposition d'un Arrêté d'arrêté de somme.

L'inspection le: 10/11/2016

Fiche soldée le: 17/11/2016

DREAL